La constitution

les coalitions, qui rejette les déclarations fausses ou trompeuses. Il a écrit à l'époque:

Pourquoi, dans notre démocratie, ne sommes-nous pas protégés contre la publicité mensongère du gouvernement . . . pourquoi n'y a-t-il aucun moyen qui nous permette de contester la propagande gouvernementale? Il y a quelques semaines, deux journaux ont fermé leurs portes, et tant les politiciens que les journalistes ont poussé les hauts cris au sujet du contrôle de la presse par deux grandes chaînes de journaux. Presque immédiatement, le cabinet a annoncé la création d'une commission royale d'enquête.

Permettez-moi de dire en passant qu'elle devait être présidée par ce champion des non-réalisations qu'est Tom Kent.

Mais quelle est la plus grande menace à notre liberté monsieur l'Orateur, la fermeture d'une couple de journaux ou le droit du gouvernement de tromper les citoyens en toute impunité? Le député de Provencher (M. Epp), qui a fait de l'excellent travail au cours du débat constitutionnel, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes le 17 février dernier. Je cite ses propos, qui figurent à la page 7388 du hansard:

Selon moi, aucune disposition du projet constitutionnel n'est plus contestable que l'établissement en permanence d'un processus référendaire pour modifier la constitution du Canada. Ce n'est pas là un référendum ordinaire. Il ne s'agit pas de demander l'avis du peuple. C'est un référendum qui pourrait être organisé pour sortir un débat d'une impasse, même si cette impasse était causée uniquement par le gouvernement fédéral. C'est un référendum qui serait contrôlé par le gouvernement fédéral. C'est un référendum qui permettrait au gouvernement fédéral de se passer de l'avis des représentants élus du peuple aux assemblées législatives provinciales. C'est un référendum qui pourrait être utilisé par la majorité pour supprimer les droits des minorités que le projet constitutionnel est censé protéger.

Quand on sait que le gouvernement est de loin le plus gros annonceur national, dépensant \$2.50 par habitant en publicité, et quand on sait également qu'aux États-Unis, pays beaucoup plus riche que le nôtre, le gouvernement arrive au 28° rang parmi les annonceurs nationaux, ne dépensant que 65c. par habitant, on peut entrevoir la portée énorme des dispositions ayant trait au référendum. C'est la raison pour laquelle j'appuie sans réserve la proposition du député de Provencher; et je demande également aux autres députés de l'approuver. Nous devons disposer d'une sorte de garantie contre l'omnipuissance du gouvernement.

De nombreux Canadiens semblent avoir perdu provisoirement leur capacité de se sentir moralement outragés; nous sommes un peuple satisfait, pacifique, lent à réagir aux problèmes sociaux et aux abus. Quelques-uns d'entre nous cependant se méfient profondément des intentions qui motivent certains changements proposés. L'absence de toute mention de Dieu ainsi que l'absence de tout affirmation des droits à la propriété ne font pas honneur à une constitution. J'espère que les députés vont reconnaître le bien-fondé des amendements que notre parti a proposés et qu'ils accepteront de rectifier l'erreur qui a été commise.

Il ne faudrait pas oublier non plus qu'il existe d'autres moyens de réorienter ou de bâtir l'avenir d'un pays qu'une réforme constitutionnelle. Par exemple, pendant que le gouvernement retient l'attention générale par sa façon maladroite d'aborder les questions constitutionnelles, il compromet en même temps l'avenir du Nord et de la région Atlantique en s'appropriant leurs hydrocarbures d'une façon arbitraire, arrogante et injuste. Pendant que le gouvernement attire l'attention du public sur les prétendus crimes des sociétés pétrolières, je constate que PetroCanada, notre société nationale de pétrole, n'est pas très compétitive, du moins ne paraît pas l'être, car je n'ai pas l'impression qu'elle vende ses produits à

un prix inférieur à ceux des «sept sœurs» dans l'industrie pétrolière. C'est une anomalie en quelque sorte. Comme le signalait récemment Peter Brimelow dans sa chronique:

Mais le véritable coût pour le Canada de la socialisation par Ottawa de l'industrie pétrolière est culturel et non économique. Les pétroliers de Calgary constituaient un noyau sans égal de confiance nationale. Grâce à eux le Canada était présent partout dans le monde. Par leurs propres moyens, sans législation, ils commençaient à reléguer dans l'ombre les investisseurs étrangers selon le même processus économique naturel suivant lequel les entrepreneurs américains avaient dépassé les investisseurs étrangers qui avaient édifié l'économie américaine.

Maintenant, ils semblent destinées, comme les marchands des Maritimes, à être immolés sur l'autel d'un centralisme timide, défensif et en fin de compte mesquin.

Voilà la tragédie de notre pays. On ne nous a pas permis de nous développer uniformément d'un bout à l'autre de notre immense territoire. Le gouvernement parle de fédéralisme, mais il pratique le centralisme. Voilà ce qui freine l'émancipation de notre pays.

Il y a de nombreux autres domaines dans lesquels les Canadiens ont raison d'être inquiets pour leurs droits, indépendamment de toute réforme constitutionnelle. Jetons les veux du côté de la Commission McDonald sur la GRC. Ce n'est pas tellement une commission qu'une rente. Les agents spéciaux de la Gendarmerie continuent de faire comme ils ont toujours fait, ce qui parfois est nécessaire mais reste sans définition légale, et cela quatre ans après. Le dernier accroc va conduire, je pense, à de nouvelles révélations intéressantes. Par sa décision, au moins la Cour suprême du Canada dans l'affaire de Franz Colet c. Sa Majesté la Reine a formellement fait justice, le 27 janvier, de la proposition idiote du Commissaire Simmonds suivant laquelle la GRC pouvait impunément violer les domiciles tant que ses intentions étaient bonnes. L'éminent juge qui s'est prononcé sur cette affaire, le juge Ritchie, a bien précisé que lorsque les agents de police agissent sans autorisation ils violent le droit de propriété et il a ainsi réaffirmé le droit de propriété reconnu par le droit commun. Cependant, le gouvernement refuse d'inclure ce droit dans la constitution. C'est vraiment une omission extrêmement grave, et j'espère que la Chambre jugera à propos d'y remédier, comme je l'ai déjà dit.

• (1600)

Il existe une autre situation ironique. Alors que notre corps policier national a fait l'objet d'une inquisition de quatre ans, a-t-on fait quoi que ce soit pour lutter contre le crime organisé, mis à part quelques émissions de Radio-Canada et les Commissions d'enquête Cliche et Laycraft, en Alberta, qui ont touché quelques-uns de ces problèmes? Jamais de la vie. Nous, politiciens, soumettons notre corps policier à une enquête et nous ne faisons absolument rien contre le crime organisé.

A mon avis, une réforme constitutionelle ne garantit pas forcément la souveraineté. La véritable souveraineté ne se borne pas à ramener un statut, avec ou sans modifications. La souveraineté signifie pour un pays la capacité de se gouverner et de défendre son territoire. Pouvons-nous vraiment, sans l'aide de nos voisins du Sud, nous protéger seulement des vols de reconnaissance hostile des appareils à longs rayons d'action de l'URSS? Pouvons-nous seuls patrouiller et surveiller efficacement l'un des plus grands trésors qu'aucun pays ait jamais eu, notre Nord? Nous ne le pouvons pas, bien sûr. Qui a réduit notre participation à l'OTAN de moitié, dès qu'il est devenu premier ministre, et qui a permis pendant des années et des